

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Pêche tenue le **mardi le 2 septembre 2008**, à 19:30 heures à la salle Desjardins du complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël.

Présences : **M. Robert Bussière, maire,**
M. Michel Babin, maire suppléant
Mme Jocelyne Ménard, conseillère
M. Christian Blais, conseiller
Mme Lynn Berthiaume, conseillère
M. Yves Doyon, conseiller
M. Charles Ricard, secrétaire trésorier
Mme Annie Racine, secrétaire trésorière adj.
M. Jocelyn Nault, directeur travaux publics
M. Jocelyn Lessard, directeur Incendies
M. Marcel Marchildon, directeur urbanisme
Mme Sandra Martineau, responsable finances

Absences : **M. Michel Gervais, conseiller**
Mme Jacqueline Lambert-Madore, conseillère

CONSULTATION PUBLIQUE

Aucune consultation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lucien Bradet : 805 ch. de la Rivière :

- ✓ Quel permis a été accordé à l'entrepreneur de transformer un chemin de 300 pieds pour se rendre à la carrière en un terrain donnant directement sur le Chemin de la Rivière de ± 120 pieds par ± 105 pieds? A quelle date a été accordé ce permis?
- ✓ Quelles sont les amendes pour un entrepreneur qui utilise un pont dédié uniquement à la livraison locale où tout autre camionnage est interdit? Si un permis spécial a été accordé, par qui, le gouvernement provincial? Et quand?
- ✓ Est-ce que La Pêche a un règlement comme à Chelsea pour interdire l'utilisation des freins JACOB dans un quartier résidentiel? Si non, est ce que la ville a l'intention de promulguer un tel règlement?
- ✓ Y a-t-il un règlement pour assurer que les corridors de la route gauche et droite, soient un minimum pour satisfaire d'énormes camions -18 roues et qui dépassent systématiquement et constamment la ligne jaune pleine et rendant la chaussée très dangereuses pour les résidents, automobilistes, piétons et enfants?
- ✓ Y a-t-il un règlement municipal qui interdit aux entreprises d'utiliser de la machinerie lourde, camions concasseurs, sorters, etc. à partir de 5 h 30?

- ✓ Pour combien de temps pourra-t-on utiliser le pont sans danger qu'il n'y ait de graves problèmes? Les rivets doivent être remplacés fréquemment et constitue une dépense importante? Est-ce que le pont est la responsabilité de la municipalité ou de la province? Si c'est la province, pourrait-on voir une copie de l'autorisation d'une utilisation aussi intense?
- ✓ Qui est responsable pour les dommages possibles causés sur les propriétés environnantes et sur les personnes si les vibrations constantes venant de la machinerie lourde et maintenant ressenties par plusieurs? Est-ce la Municipalité qui accorde les permis ou n'accordent pas les permis ou l'entrepreneur?
- ✓ Y a-t-il un règlement pour assurer que les berges des rivières et des ruisseaux ne soient pas totalement détruit, coupe d'arbres, amoncellement de produits usés, bulldozers qui enlèvent totalement la faune? Est-ce qu'un tel permis a été émis à l'entrepreneur et à quelle date?
- ✓ Est-ce que l'entrepreneur a reçu un permis spécial pour transporter des centaines de tonnes de matériel tel que de la roche, des produits usés tel que l'asphalte, transformer ces produits et les transporter de nouveau dans un quartier résidentiel? Cette carrière est devenue une usine de transformation de produits qui ne proviennent aucunement de la carrière.

Carole Charlebois : demande des informations concernant la lettre au sujet de l'accessibilité des chemins privés.

ADOPTION – ORDRE DU JOUR

08-489

Proposé par : Christian Blais

Appuyé par : Lynn Berthiaume

Il est résolu que l'ordre du jour soit approuvé après y avoir ajouté les sujets suivants:

Ajouté : 7a) Contrat CMP Mayer Inc. achat de dix habits de combat

8d) Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

ADOPTION - PROCÈS VERBAL

08-490

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Lynn Berthiaume

Il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 août 2008 soit adopté.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Aucun document déposé

COMITÉ DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Factures à acquitter

08-491

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé par : Michel Babin

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, que la liste de factures suivantes soit acceptée et que les factures soient payées et créditées aux services concernés :

Liste no. **08-08** **575 462,34\$**

Il est également résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements mentionnés à la liste.

Le secrétaire-trésorier émettra à cet effet, en date du 2 septembre 2008, un certificat de crédit suffisant au montant de 575 462,34 \$.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Festival des récoltes de Wakefield 2008

08-492

Proposé par : Lynn Berthiaume

Appuyé par : Yves Doyon

Attendu qu'une demande d'aide financière a été déposée pour la tenue de l'activité « Le festival des récoltes de Wakefield » qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2008 à La Pêche ;

Attendu que l'organisatrice du festival, Mme Luce Bélanger, demande d'utiliser gratuitement le parc de la Paix et de la Table tournante ainsi que ses installations électriques pour accommoder les kiosques agro alimentaire, aussi que la municipalité paie les frais d'assurances pour couvrir l'événement et de prendre en charge la sécurité des lieux ;

Attendu que l'organisme « Festival des récoltes de Wakefield » devra démontrer que le nom de la Municipalité soit reflété à titre de partenaire de l'activité dans toute publicité relative au festival ;

Attendu qu'un rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) devra être soumis dans les 90 jours suivants la tenue de l'activité, à défaut de quoi, la subvention sera annulée ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et des ressources humaines, d'accorder une subvention de 2 000 \$ dans le cadre du Festival des récoltes de Wakefield 2008.

Il est également résolu de permettre à l'organisme « Festival des récoltes de Wakefield » l'utilisation gratuite des parcs de la Paix et la Table tournante ainsi que ces installations électriques pour les trois jours par conséquent, l'organisme devra obtenir une police d'assurance responsabilité civile à ses frais ainsi que d'assurer la sécurité des lieux en présentant un plan des installations tel qu'exigé dans la politique d'aide financière.

Il est de plus résolu que le paiement de la subvention soit fait en deux versements égaux : Un premier paiement payable immédiatement et le deuxième sur présentation du rapport d'activité (incluant les revenus et dépenses) dans le délai prescrit à la politique de demande d'aide financière.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970, contributions au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Mandat juridique
Piste de course autodrome Edelweiss

08-493

Proposé par : Yves Doyon
Appuyé par : Christian Blais

Attendu que de nombreuses plaintes ont été portées par des résidents concernant le bruit excessif provenant des activités de courses automobiles qui ont lieu à l'Autodrome Edelweiss ;

Attendu que les plaintes des résidents font état que le bruit ou les sons provenant des activités de courses automobiles sont perceptibles à l'intérieur des résidences même lorsque les fenêtres sont fermées et nuisent à la quiétude, à la tranquillité et à la jouissance paisible de leurs propriétés ;

Attendu que 9060-7755 Québec Inc. est propriétaire de la piste de course connue sous le nom de « Autodrome Edelweiss » et qu'elle fut avisée des plaintes légitimes des résidents concernant le bruit excessif et nuisible provenant des activités des courses automobiles qui sont présentées à « l'Autodrome Edelweiss » ;

Attendu que malgré les divers avis et mise en demeure, 9060-7755 Québec Inc. persiste à présenter des programmes de courses automobiles qui perturbent la tranquillité, le bien-être et le confort des résidents des secteurs avoisinant la piste de course ;

Attendu que le bruit provenant des activités reliées aux courses automobiles cause un bruit d'une telle intensité qu'il constitue une nuisance au sens du règlement numéro 88-134 de la Municipalité de La Pêche et du règlement 04-RM-04 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre dans les limites de la Municipalité de La Pêche, modifié par le règlement 06-483 quant à sa numérotation ;

Attendu que le 28 avril 1994, l'Honorable juge Jean-Pierre Plouffe de la Cour Supérieure de Hull a émis une injonction permanente à l'endroit de 168227 Canada Inc., laquelle opérait à cette époque « l'Autodrome Edelweiss », l'ordonnance enjoignait à 168227 Canada Inc., ses administrateurs, représentants et employés de faire cesser tout son ou bruit excessif et nuisible de quelque nature que ce soit et provenant des activités de courses automobiles ;

Attendu que l'ordonnance d'injonction permanente interdisait à 168227 Canada Inc., ses administrateurs, ses représentants et employés de présenter ou permettre la présentation de courses automobiles sur le circuit de course « Edelweiss » jusqu'à ce que 168227 Canada Inc. ait pris et mis en place tous les moyens nécessaires afin de faire cesser le bruit excessif et nuisible provenant des courses automobiles ;

Attendu que l'ordonnance d'injonction permanente rendue contre 168227 Canada Inc. fut signifiée le 2 août 2007 à 9060-7755 Québec Inc. afin que cette dernière se conforme à l'ordonnance de la Cour Supérieure de cesser ou faire cesser tout son ou bruit excessif et nuisible de quelque nature que ce soit et provenant des activités de courses automobiles ;

Attendu que 9060-7755 Québec Inc., ses administrateurs dirigeants, ses représentants et employés persistent à enfreindre l'ordonnance rendue le 28 avril 1994 en présentant et en permettant la présentation de courses automobiles dont le son ou le bruit est excessif, nuisible et perturbe la tranquillité, le bien-être et le confort des résidents des secteurs avoisinant la piste de course ;

Il est résolu de mandater la firme RPGL avocats pour entreprendre toutes procédures légales appropriées, au nom de la Municipalité de La Pêche, contre 9060-7755 Québec Inc., ses administrateurs, employés et ayants-droit afin que cesse définitivement et de façon permanente tout son et bruit nuisibles provenant de la piste de course en exigeant du propriétaire des mesures d'atténuation visant à faire cesser les sons et les bruits excessifs causés par les activités de courses à l'Autodrome Edelweiss et à défaut, la cessation des activités de courses.

Il est également résolu d'autoriser la firme RPGL avocats à s'adjoindre aux frais de la Municipalité les services professionnels d'ingénieurs en acoustique et autres professionnels afin d'identifier les mesures de mitigation nécessaires afin de faire cesser les sons et bruits excessifs causés par les activités de courses automobiles.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Annulation de taxes ou frais

08-494

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Christian Blais

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'autoriser l'annulation des taxes et/ou autres frais suivants :

| | | |
|--------------|-------------|-----------------------------|
| 2464-94-9060 | 1 136,36 \$ | (vente pour taxes MRC 2004) |
| 2860-93-2815 | 1 228,27 \$ | (vente pour taxes MRC 2004) |
| 2862-11-3164 | 672,81 \$ | (vente pour taxes MRC 2004) |
| 2862-15-1581 | 470,92 \$ | (vente pour taxes MRC 2004) |
| 2862-28-0282 | 872,40 \$ | (vente pour taxes MRC 2004) |
| 2862-38-9774 | 538,31 \$ | (vente pour taxes MRC 2004) |
| 2862-49-0280 | 1 001,00 \$ | (vente pour taxes MRC 2004) |
| 2862-78-6790 | 491,28 \$ | (vente pour taxes MRC 2004) |
| 2862-79-8001 | 444,84 \$ | (vente pour taxes MRC 2004) |
| 2862-95-8048 | 680,70 \$ | (vente pour taxes MRC 2004) |

| | | |
|--------------|-------------|-----------------------------|
| 2863-01-7822 | 585,84 \$ | (vente pour taxes MRC 2004) |
| 2863-02-8062 | 1 536,50 \$ | (vente pour taxes MRC 2004) |
| 2866-46-1262 | 595,78 \$ | (vente pour taxes MRC 2004) |
| 4558-45-9426 | 1 423,39 \$ | (vente pour taxes MRC 2004) |
| 4969-00-4059 | 2 329,02 \$ | (vente pour taxes MRC 2004) |
| 5165-12-2535 | 7 834,80 \$ | (vente pour taxes MRC 2004) |
| 5855-02-0896 | 6 449,89 \$ | (vente pour taxes MRC 2004) |
| 2869-53-0505 | 38,81 \$ | (MAPAQ exonéré) |
| 2966-64-3318 | 850,90 \$ | (MAPAQ exonéré) |

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**Annulation d'intérêts
et rétablissement des échéances**

08-495

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Jocelyne Ménard

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'autoriser l'annulation des frais d'intérêts pour les propriétés suivantes et de rétablir les dates d'échéance le cas échéant:

| | |
|--------------|---|
| 4953-07-8550 | remettre les échéances seulement (erreur de la banque) |
| 4155-98-0242 | 32 ch. Schnobb 7,27 \$ (versement complémentaire) |
| 5353-95-1723 | 389 Clark (erreur de paiement) |
| 4567-86-3214 | 463 Lac Bernard (chèque jamais reçu) |

Il est de plus résolu de rejeter les demandes d'annulation suivante :

| | |
|--------------------|--|
| 4956-56-9460-01-04 | 107, no.4, Collines (pas reçu de facture) |
|--------------------|--|

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Vente de terrains

08-496

Proposé par : Lynn Berthiaume

Appuyé par : Christian Blais

Attendu que la Municipalité de La Pêche a acquis des propriétés à la suite des ventes pour non paiement de taxes des années antérieures ;

Attendu que la Municipalité de La Pêche désire se départir de ces propriétés en les vendant ;

Il est résolu de procéder à la vente des propriétés appartenant à la Municipalité de La Pêche, selon la liste soumise.

| # de matricule | Adresse de la propriété | Évaluation \$ | Superficie (m ²) |
|----------------|-------------------------|-------------------|------------------------------|
| 2359 75 9286 | Lionel-Beausoleil | 3 100 \$ | 1393 |
| 2963 86 3244 | 54 Adilas | 3 600 \$ | 4046,9 |
| 5066 48 1868 | 69 Plunkett | 1 200 \$ | 696,8 |
| 5655 38 4000 | 29 Butternut | 16 700 \$ | 2085,3 |
| 5655 37 7681 | 33 Butternut | 17 000 \$ | 3396,1 |
| 5655 56 2596 | 51 Butternut | 18 400 \$ | 4007,4 |
| 5655 56 8674 | 55 Butternut | 18 400 \$ | 4007,6 |
| 5655 65 8560 | 8 Birch | 7 300 \$ | 2322,6 |
| 2464 94 9060 | 734 Pontbriand | 4 500 \$ | 2438,7 |
| 2860 93 2815 | 19 seniter Saint-Jean | 5 000 \$ | 1381,9 |
| 2862 11 3164 | 215 Beausoleil | 7 100 \$ | 3362,2 |
| 2862 15 1581 | 261 Beausoleil | 2 100 \$ | 1235,6 |
| 2862 28 0282 | Inconnues | 2 200 \$ | 2043,9 |
| 2862 38 9774 | Inconnues | 6 300 \$ | 3125,1 |
| 2862 49 0280 | Inconnues | 8 500 \$ | 1904,51 |
| 2862 78 6790 | Inconnues | 1 200 \$ | 828 |
| 2862 79 8001 | Inconnues | 1 100 \$ | 733,9 |
| 2862 95 8048 | 525 Bussière | 1 600 \$ | 961,5 |
| 2863 01 7822 | 309 Beausoleil | 2 200 \$ | 1411,2 |
| 2863 02 8062 | 323 Beausoleil | 5 700 \$ | 3085,3 |
| 2866 46 1262 | 1097 Beausoleil | 700 \$ | 929 |
| 4558 45 9426 | Privé | 12 200 \$ | 4047,3 |
| 4969 00 4059 | 1867 105 | 3 300 \$ | 1114,8 |
| 5165 12 2535 | 1353 105 | 11 300 \$ | 1858,1 |
| 5855 02 0896 | 829 Edelweiss | 44 200 \$ | 2430,8 |
| | | 204 900 \$ | |

Il est de plus résolu de publier la liste des propriétés à vendre sur le site internet de la Municipalité de La Pêche et dans l'info La Pêche.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche les documents nécessaire relatifs à la vente de ces propriétés.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Mandat- direction générale
achat de propriétés

08-497

Proposé par : Lynn Berthiaume
Appuyé par : Jocelyne Ménard

Attendu que la Municipalité de La Pêche autorisait par résolution, la vente des propriétés dont les taxes sont en arriéré, lors de la vente par adjudication qui aura lieu en décembre 2008 à la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

Attendu qu'il serait dans l'intérêt de la Municipalité de La Pêche de récupérer certaines propriétés ;

Il est résolu d'autoriser M. Charles Ricard, secrétaire-trésorier et directeur général ou le cas échéant son adjointe Mme Annie Racine, de faire une offre sur les propriétés d'intérêt pour la Municipalité de La Pêche.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tout document relatif à cette adjudication.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Facture - Corporation
de développement La Pêche

08-498

Proposé par : Christian Blais
Appuyé par : Lynn Berthiaume

Attendu que la Corporation de développement La Pêche doit payer une facture d'honoraires professionnels à Cima+ concernant une étude pour le raccordement de l'installation septique du projet de résidence de personnes âgées, secteur Ste-Cécile de Masham, au système septique du Complexe Sportif ;

Il est résolu, selon recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'autoriser le paiement de la facture de Cima+ au montant de 5 774,92 \$, taxes incluses.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-520-00-970, contribution au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Don 2008 - Le Mashado

08-499

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé par : Lynn Berthiaume

Attendu que la Maison des Jeunes le Mashado a soumis une demande pour un don pour l'année 2008 dans le cadre d'une fête tenue le samedi 12 juillet pour célébrer les 15 ans du Mashado ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'accorder un don de 250 \$ à la Maison des Jeunes le Mashado.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970, contributions au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Don 2008 - Défi Moustache

08-500

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Michel Babin

Attendu que la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a lancé une campagne de financement intitulé le Défi Moustache dans le but de redistribuer les sommes amassées à des élèves en formation professionnelle pour les aider à se procurer des outils spécialisés en lien avec leur métier ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'accorder un don de 100 \$ à la Fondation CSPO.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970, contributions au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Subvention 2008 - Association Lac Teeples

08-501

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé par : Lynn Berthiaume

Attendu que l'Association du lac Teeples a soumis une demande de subvention pour l'année 2008 ;

Attendu que tous les documents requis, selon la politique municipale de subvention aux associations de lacs et de propriétaires, ont été reçus ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'accorder une subvention de 300 \$ à l'Association du lac Teeples.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-460-00-970, contribution au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Club de soccer La Pêche **Subvention - saison 2008**

08-502

Proposé par : Christian Blais

Appuyé par : Jocelyne Ménard

Attendu que le Club de soccer La Pêche a soumis une demande d'aide financière pour sa saison 2008 ;

Attendu que tous les documents requis selon la politique de demande d'aide financière ont été déposés ;

Attendu que le club de soccer La Pêche devra s'assurer que le nom de la Municipalité ait été reflété à titre de partenaire de l'activité dans toute publicité relative à l'activité ;

Attendu qu'un rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) devra être soumis dans les 90 jours suivants la tenue de l'activité, à défaut de quoi, la subvention sera annulée ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et des ressources humaines, d'autoriser une subvention de 1 500 \$ au Club de soccer La Pêche pour la saison 2008.

Il est de plus résolu que le paiement de la subvention soit fait en deux versements égaux. Un premier paiement payable immédiatement et le deuxième sur présentation du rapport d'activité (incluant les revenus et dépenses) dans le délai prescrit à la politique de demande d'aide financière.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970, contributions au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

**Subvention Festival de la
Grande Descente de la Rivière Gatineau**

08-503

**Proposé par : Lynn Berthiaume
Appuyé par : Yves Doyon**

Attendu qu'une demande d'aide financière a été déposée pour l'organisation de la 2^{ième} édition du festival de la Grande Descente de la Rivière Gatineau qui aura lieu le 27 septembre 2008 ;

Attendu que tous les documents requis selon la politique de demande d'aide financière ont été déposés ;

Attendu que l'organisme doit faire en sorte que le nom de la Municipalité de La Pêche soit visible sur toute publicité, comme étant partenaire dans l'activité ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et des ressources humaines, d'accorder une subvention de 500 \$ dans le cadre de la 2^{ième} édition du Festival de la Grande Descente de la Rivière Gatineau » qui aura lieu le 27 septembre prochain.

Il est de plus résolu que le paiement de la subvention soit fait en deux versements égaux : Un premier paiement payable immédiatement et le deuxième sur présentation du rapport d'activité (incluant les revenus et dépenses) dans le délai prescrit à la politique de demande d'aide financière.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970, contributions au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

Sans objet

COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Contrat CMP Mayer Inc **Achat de dix habits de combat complets de l'année 2009** **Soumission 2008-SOU-220-004**

08-504

Proposé par : Michel Babin
Appuyé de : Jocelyne Ménard

Attendu qu'un appel d'offres a été lancé par la direction du service des incendies pour l'achat de dix (10) habits de combat de l'année 2009 portant le numéro 2008-SOU-220-004 ;

Attendu que suite à l'ouverture des soumissions reçus, le résultat est :

| Soumissionnaires | Grand total |
|-------------------------|----------------------------------|
| CMP Mayer Inc. | 14 781,66 \$ |
| Aréo-Feu Ltée | 18 432,49 \$ |
| Levitt Sécurité | 1) 2 994,12 \$ 2) 3 048,75 \$ |

Attendu que deux soumissions sont conformes dont CMP Mayer Inc et Aréo-Feu Ltée, la soumission de Levite Sécurité est non-conforme ;

Attendu que les soumissions ont fait l'objet d'une vérification auprès de notre aviseur légal et qu'il s'avère que la compagnie CMP Mayer Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme ;

Il est résolu d'autoriser, par voie de crédit-bail avec le crédit-bailleur de notre choix, l'achat de dix (10) habits combat complets de l'année 2009 auprès de la compagnie CMP Mayer Inc. au montant de 14 781,66 \$ taxes incluses.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à ce contrat.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 22-220-00-725, biens durables, incendies, équipements.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

ADMINISTRATION

Nomination d'un représentant municipal **Comité pont couvert**

08-505

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Jocelyne Ménard

Attendu que, par sa résolution 08-400, le conseil municipal a consenti à ce que le comité du pont couvert de Wakefield soit ajouté comme co-assuré additionnel à notre police d'assurances pour leur permettre d'organiser des activités sur le pont au cours de l'année 2008 ;

Attendu que la compagnie d'assurance exige qu'un représentant municipal siège sur le conseil d'administration du comité du pont couvert ;

Il est résolu de nommer Mme Lynn Berthiaume, à titre de représentante municipale au sein du comité du Pont Couvert de Wakefield.

Il est de plus résolu que le ou la représentante de ce comité, ne recevra aucune rémunération ni aucun frais de transport.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Proclamation de la Journée internationale **de la paix à La Pêche - 21 septembre 2008**

08-506

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé par : Unanimement

Attendu que la question de la paix touche aux espoirs les plus profonds de tous les peuples et demeure l'inspiration qui guide l'humanité ;

Attendu qu'en proclamant la Journée internationale de la paix, en 1981, les Nations Unies ont voulu qu'elle serve à « célébrer et renforcer les idéaux de paix tant au sein des nations qu'entre elles » ;

Attendu que l'on constate à Ottawa un appui croissant à l'observation de la Journée internationale de la paix, qui affirme la vision que nous avons de notre ville en tant que ville pacifique ;

Attendu que la paix et la sécurité obligent à favoriser et à soutenir la collaboration entre les personnes, les organismes et les nations qui se consacrent à bâtir la paix, tant au niveau national qu'à l'échelle internationale ;

Il est résolu de proclamer le 21 septembre 2008 Journée internationale de la paix à La Pêche.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

**Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert
(PAPA) Demande d'inscription de la MRC des Collines de
l'Outaouais**

08-507

Proposé par : Michel Babin

Appuyé de : Yves Doyon

Attendu que le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) a mis sur pied un programme d'aide financière aux MRC et municipalités hors MRC afin de permettre une planification de mesures correctives à l'endroit d'installations septiques individuelles qui en cas de mauvais fonctionnement, peuvent constituer une cause de prolifération d'algues bleu-vert ;

Attendu que cette aide financière est prévue au Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert le tout s'inscrivant dans le cadre du plan d'intervention détaillée sur les algues bleu-vert 2007-2017 ;

Attendu que cette aide financière correspond à une somme maximale de 120 000 \$ répartie sur l'ensemble des plans d'eau admissibles et vise à inventorier et classer les installations septiques et enfin, d'élaborer un plan correcteur ;

Attendu que ces plans d'eau sont :

| | |
|------------------|--------------------------------------|
| Lac Bernard | Municipalité de La Pêche |
| Lac des Loups | Municipalités de Pontiac et La Pêche |
| Lac Carman | Municipalité de Chelsea |
| Lac Kingmere | Municipalité de Chelsea |
| Lac McGregor | Municipalité de Val-des-Monts |
| Lac McMullin | Municipalité de Val-des-Monts |
| Lac Meech | Municipalité de Chelsea |
| Lac Mountains | Municipalité de Chelsea |
| Baie Mud | municipalité de Val-des-Monts |
| Lac Saint-Pierre | Municipalité de Val-des-Monts |

Attendu que ce programme sera administré par les MRC admissibles, dont la MRC des Collines de l'Outaouais ;

Il est résolu que le conseil appuie la MRC des Collines de l'Outaouais dans le cadre de sa demande au programme d'aide à la prévention des algues bleu-verts (PAPA) devant s'appliquer aux lacs suivants :

| | |
|------------------|-------------------------------------|
| Lac Bernard | Municipalité de La Pêche |
| Lac des Loups | Municipalité de Pontiac et La Pêche |
| Lac Carman | Municipalité de Chelsea |
| Lac Kingmere | Municipalité de Chelsea |
| Lac McGregor | Municipalité de Val-des-Monts |
| Lac McMullin | Municipalité de Val-des-Monts |
| Lac Meech | Municipalité de Chelsea |
| Lac Mountains | Municipalité de Chelsea |
| Baie Mud | municipalité de Val-des-Monts |
| Lac Saint-Pierre | Municipalité de Val-des-Monts |

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

LEVÉE DE LA SÉANCE

08-508

Proposé par : Lynn Berthiaume

Appuyé par : Christian Blais

Il est résolu que la séance soit levée à 20 h 21.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Robert Bussière
Maire

Charles Ricard
Secrétaire trésorier